

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOBIGNY - 9301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 22/07/2024 - 21459 - 2018 B 08152 - 842 028 532 - A.J ELEC



Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)



N° 2065-SD
(2024)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01.01.2023 et clos le : 31.12.2023 Régime simplifié d'imposition ☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe Régime réel normal ☐
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre ☐
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société : SARL AJ ELEC Adresse du siège social : 02 ALLEE MAISON ROUGE
SIRET : 84202853200013 le téléphone : 93220 GAGNY
Adresse du principal établissement : 02 ALLEE MAISON ROUGE Ancienne adresse en cas de changement :
93220 GAGNY

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (art. 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

N° SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal Déficit
Bénéfice imposable à 15 % 2 162 Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2 Plus-values PV à long terme imposables à 15 % PV à long terme imposables à 19 % PV exonérées art. 238 quindecies
Autres PV imposables à 19 % PV à long terme imposables à 0 %

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprises nouvelles, art. 44 sexies ☐ Jeunes entreprises innovantes art. 44 sexies-0 A ☐ Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐ Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies ☐ Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies ☐ Zone de développement prioritaire, art. 44 septedecies ☐ Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexadecies ☐ Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur art. 44 octies A ☐ Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐ Autres dispositifs ☐

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case) ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DEPOT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1- Si vous êtes la société, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre ☐

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée
N°

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre ☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe
NOM N°

4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays
N°

H COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé INFORCE Expert

Vous devez obligatoirement souscrire votre déclaration n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : Nom et adresse du conseil :

MR Pierre MABOUNDOU Expert Comptable CAC

Cab Nazca Concept & Partners Conseil des Entreprises

93400 SAINT OUEN

93140 Bondy 10 pl. de la République

Pierre MABOUNDOU
Expert Comptable - Commissaire aux Comptes
93411 rue Michelot - 93400 SAINT-OUEN
N° d'agrément du CGA : 01 49 45 00 21 - Fax 01 49 45 00 23
Siret 379 248 842 00039 - APE 6920Z
Email : mapi15@wanadoo.fr

Visa : OGA/OMGA Viseur agréé par le CGA : Nom et adresse du prestataire : SIREN : 379248842

Identité du déclarant Date : 20.06.2024 Lieu : GAGNY

Qualité et nom du signataire
MR MARINHO COSTA
GERANT

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

2/4
N° 2065 bis -SD
(2024)

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

I

RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions	payées par la société elle-même	(a)	payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)					(c)
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					(d)
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus					(e)
					(f)
					(g)
					(h)
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					(i)
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					(j)
Montant des revenus répartis					total (a à h)

J

RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCs - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Rembour-sements	Indemnités forfaitaires	Rembour-sements
1	2	3	4	5	6	7	8
MR MARINHO Associé Gérant	5000	2023	32 182				
Mr KASONGA TSHIMANGA Associé	5000	2023	28 993				

K

DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES À LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15 % ou 19 %		
		0 %	15 %	19 %
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés	113 678	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice		
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice		
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages		MVLT réalisée au cours de l'exercice		
		MVLT restant à reporter		

M

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	



BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2024

Désignation de l'entreprise				SARL AJ ELEC				Néant ☐ *							
Adresse de l'entreprise				02 ALLEE MAISON ROUGE 93220 GAGNY											
SIRET				8 4 2 0 2 8 5 3 2 0 0 0 1 3											
Durée de l'exercice en nombre de mois*				12				Durée de l'exercice précédent* 12							
								Exercice N clos le 31.12.2023							
ACTIF				Brut 1				Amortissements-Provisions 2				Net 3			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012										
		Autres*	014		016										
	Immobilisations corporelles*		028	21 145	030	14 597		6 548							
		Immobilisations financières* (1)	040		042										
	Total I (5)		044	21 145	048	14 597		6 548							
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052										
		Marchandises*	060		062										
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066										
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	124 690	070			124 690							
		Autres* (3)	072	6 324	074			6 324							
	Valeurs mobilières de placement		080		082										
	Disponibilités		084		086										
	Charges constatées d'avance*		092		094										
	Total II		096	131 014	098			131 014							
Total général (I + II)		110	152 159	112	14 597		137 562								
PASSIF										Exercice N NET		I			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120				10 000								
	Écarts de réévaluation		124												
	Réserve légale		126				1 000								
	Réserves réglementées*		130												
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131				24 953								
	Report à nouveau		134												
	Résultat de l'exercice		136				18 585								
	Subventions d'investissement		137												
	Provisions réglementées		140												
Total I		142				54 538									
Provisions pour risques et charges		154				26 699									
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			270									
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164												
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166			7 450									
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)		169			43 148									
	Comptes courants d'associés		173			1 075									
	Autres dettes		175			4 382									
	Produits constatés d'avance		174												
	Total III		176			56 325									
Total général (I + II + III)		180				137 562									
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195								
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		2 697						
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184								

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

②

COMPTES DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SARL AJ ELEC		Néant ☐	
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		Exercice N clos le	
				018		31.12.2023	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			209		210	
	Production vendue	biens services*	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
				217		218	333 484
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée*				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
Autres produits					230		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	333 484	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stock (marchandises)*					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*					240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	80 686
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)		243	1 038	244	1 038
	Rémunérations du personnel*					250	116 683
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	24 591
	Dotations aux amortissements*	(dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)		255		254	3 589
	Dotations aux provisions					256	26 699
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259		262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
	Total des charges d'exploitation (II)					264	253 286
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	80 198	
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294	
Produits exceptionnels (IV)						290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300	61 289	
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348				
Impôts sur les bénéfices* (VII)					306	324	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	18 585	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	18 585	314	
Régénérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles*			322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	1
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprise nouvelle (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987			342
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989				
ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138				
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Investissements et souscription outre-mer	344				
ZFANG (44. quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993				
BUD (art. 44 ssexdecies)	992						
Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit			346			350
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655			
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)			643			
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)			645			
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)			647			
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)			648			
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641			
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990			
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col.1	352	18 910	354
Déficit de l'exercice reporté en arrière*				Déficit col.2	356		
Déficits antérieurs reportables :*							
16 748				dont imputés sur le résultat :			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col.1 / Déficit col.2	370	2 162	372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

RÉINTÉGRATIONS ET DÉDUCTIONS DIVERSES (détail)

RÉINTÉGRATIONS DIVERSES

	Exercice N
Impôts et taxes	1
TOTAL	1

DÉDUCTIONS DIVERSES

	Exercice N
TOTAL	

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : SARL AJ ELEC										Néant ☐	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
		ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406													
	Autres	410		412		414		416													
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430		432		434		436													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	8 148	442		444		446	8 148												
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456													
	Matériel de transport	460	10 300	462		464		466	10 300												
	Autres immobilisations corporelles	470		472	2 697	474		476	2 697												
	Immobilisations financières	480		482		484		486													
TOTAL		490	18 448	492	2 697	494		496	21 145												
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																			
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	495		497		498		499													
	Autres	500		502		504		506													
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520		522		524		526													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	4 410	532	935	534		536	5 345												
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546													
	Matériel de transport	550	6 598	552	2 575	554		556	9 173												
	Autres immobilisations corporelles	560		562	79	564		566	79												
TOTAL		570	11 008	572	3 589	574		576	14 597												
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5																
	6	7	8	9	10																
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession*	Plus ou moins-values																
					Court terme*	Long terme															
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %													
	①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧													
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595													
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Désignation de l'entreprise : SARL AJ ELEC										Néant ☐	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice			
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées*	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624	(26 699)	626		26 699	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur comptes clients	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684	(26 699)	686		26 699	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT							
				(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
		Dotations		Reprises							
Fonds commercial	681		683								
Autres immobilisations incorporelles	700		705								
Terrains	710		715								
Constructions	720		725								
Inst. techniques mat. et outillage	730		735								
Inst. générales agencements amén. div.	740		745								
Matériel de transport	750		755								
Autres immobilisations corporelles	760		765								
TOTAL		770	775								
II DÉFICITS REPORTABLES											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982	16 748						
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		982ter					
Déficits imputés				983	16 748						
Déficits reportables				984	0						
Déficits de l'exercice				860							
Total des déficits restant à reporter				870	0						
IV DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin				325		381			
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite obligatoires hors CSG-CRDS				326		380			
N° du centre de gestion agréé								388			
Montant de la TVA collectée								374	0		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	553		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398			
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.
(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° SIREN) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

⑤

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2033-E-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

Designation de l'entreprise : SARLAJ ELEC		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01.01.2023 et clos le : 31.12.2023		Durée en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel * :		376	10
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	333 484
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	333 484
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	3 946
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	76 740
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	80 686
IV – Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137 252 798
V – Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF		117	252 798
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), alors compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106) le cas échéant ajusté à 12 mois		022	333 484 Effectifs au sens de la CVAE * 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détermination fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	0 1 / 0 1 / 2 0 2 3 160 3 1 / 1 2 / 2 0 2 3
Date de cessation		186	/ / / / /

© 2024 INFORCE S.A.

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au §

* Répartition des salaires *

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31.12.2023

SIREN 8 4 2 0 2 8 5 3 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL AJ ELEC

ADRESSE (voie) 02 ALLEE MAISON ROUGE

CODE POSTAL 93220 VILLE GAGNY

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	10000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR Nom de famille MARINHO COSTA Prénom(s) MANUEL

Nom d'usage % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 5000

Naissance : Date 12.10.68 N° Département 99 Commune LISBONNE Pays PT

Adresse : N° 2 Voie ALLE DE MAISON ROUGE

Code Postal 93220 Commune GAGNY Pays FR

Titre (2) MR Nom de famille KASONGA TSHINANGA Prénom(s) JOSEPH

Nom d'usage % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 5000

Naissance : Date 10.05.75 N° Département 99 Commune KANANGA Pays CG

Adresse : N° 11 Voie RUE DU PETIT PONT

Code Postal 91860 Commune EPINAY SOUS SENARD Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

⑦

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2024



(1)

Néant ☒ *(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

EXERCICE CLOS LE 31.12.2023

SIREN

8 4 2 0 2 8 5 3 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL AJ ELEC

ADRESSE (voie)

02 ALLEE MAISON ROUGE

CODE POSTAL

93220

VILLE

GAGNY

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD

**TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT**

CALC219BF4

(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

SARL AJ ELEC

Numéro SIRET du principal établissement

02 ALLEE MAISON ROUGE 93220 GAGNY

Code APE

84202853200013

4321A

Adresse du siège social si différente

02 ALLEE MAISON ROUGE

93220
GAGNY**I. RÉSULTATS DE L'EXERCICE**

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a Bénéfice net de l'exercice avant l'imputation des déficits antérieurs	18 910
b Dont plus-value nette à court terme	
c Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	16 748
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art. 39 terdecies - 1	
f Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II. BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT

g Montant maximum éligible au taux réduit x durée de l'exercice en mois / 12	42 500
h Dont plus-value nette à court terme imposable	0
i Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	2 162
j Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art. 39 terdecies - 1	0
k Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art. 39 terdecies - 1	
Total lignes h à k	2 162

I III. BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX NORMAL (a - c - h - i)

0

m IV. PLUS-VALUE NETTE À LONG TERME SOUMISE AU TAUX DE 19% (d - j - k)

0

A.J ELEC

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10000€
Siège Social : 2, Allée de Maison Rouge
93220 GAGNY
RCS Bobigny N°842028532

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE Du 21.06.2024

L'An deux mille vingt QUATRE le vingt un Juin à dix-sept heures trente,
Les associés se sont réunis à la demande de la gérance en assemblée générale
ordinaire et conformément à la loi et aux statuts pour satisfaire aux dispositions
réglementaires de l'obligation du dépôt des comptes annuels clos le 31.12.2023

Sont présents ou représentés

- | | |
|---|----------------------|
| ▪ Monsieur KASONGA TSHIMANGA Joseph
Titulaire de | 5000 Parts |
| ▪ Monsieur MARINHO COSTA Antonio Manuel
Titulaire de | 5000 parts |
| Soit 10000 parts du capital social | -----
10000 Parts |

Total des parts présentes ou représentées 10000parts sur les 10000 parts de 1€
composant le capital social.

L'assemblée est présidée par Monsieur MARINHO COSTA Antonio Manuel
associé et gérant qui constate que les associés présents ou représentés possèdent
ensemble la majorité requise des parts composant le capital social et que l'assemblée
peut valablement délibérer.

Monsieur MARINHO COSTA Antonio Manuel rappelle que l'ordre du jour de la
présente réunion est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes clos le 31.12.2023 et quitus au gérant de sa gestion
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31.12.2023

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- **L'Inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31.12.2023**

AM



Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires sont tenus au siège social pour consultation.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Cette discussion terminée, le Président déclare la séance ouverte.
Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant la parole, la Président met aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, approuve l'inventaire, et les comptes annuels à savoir le bilan, le compte de résultat, et l'annexe, arrêté le **31 Décembre 2023**, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne quitus à la gérance de sa gestion pour l'exercice clos le 31.12.2023

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité requise

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice comptable de l'exercice 2023 qui s'élève à la somme **de +18585.37€** de la manière suivante :

Bénéfice comptable de 2023	+18585.37€
Autres RESERVES	+18585.37€

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité requise

TROISIEME RESOLUTION

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui après lecture a été signé par la gérante et les associés.

Le gérant

Rue de la Paix 17.11.81.

Les associés

Rue de la Paix 17.11.81.
JAS

ATM *ch.*